



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28 novembre 2012

16991/12

PE 551
INST 691
BUDGET 55
ECOFIN 1002
STATIS 93

NOTE

du: Secrétariat Général du Conseil

aux: délégations

Objet: Compte-rendu de la réunion de la **commission des affaires constitutionnelles (AFCO)**, tenue à Bruxelles les 26 et 27 novembre 2012

La réunion a été présidée par M. CASINI (PPE, IT) et Mme LE GRIP (PPE, FR).

Point 2 à l'ordre du jour

Communications du président

M. CASINI (PPE, IT) a annoncé qu'AFCO serait informée le 17 décembre (ensemble avec LIBE) de l'état des lieux des négociations d'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme et que, à la même date, AFCO aurait un échange de vues sur la COSAC.

Points 4 et 5 à l'ordre du jour

Statut et financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes
AFCO/7/10671

Rapporteur: Mme GIANNAKOU (PPE, EL)

- Examen du projet de rapport

Modification du règlement financier en ce qui concerne les partis politiques européens

Rapporteur: M. GUERRERO SALOM (S&D, ES)

Introducing the debate on these two items, Ms CASINI (EPP, IT) said that JURI had withdrawn its request to apply Rule 50 (associated committees) and that the AFCO vote on the report had been postponed to 19 February.

Ms GIANNAKOU (EPP, EL) welcomed the Commission proposal and stressed that the European Parliament did not ask for more funding. She presented her amendments, proposing in particular to limit access to funding to European political parties represented in at least one quarter of the Member States, and said that only membership of those regional parliaments endowed with legislative powers should be taken into account for the purposes of registration. Ms GIANNAKOU also proposed to make sure that European political parties and foundations ensure gender representation in their internal bodies and said that AFCO should be responsible for giving an opinion on possible breach of EU values. Ms GIANNAKOU further stressed that each political party could only have one foundation.

Mr. GUERRERO SALOM (S&D, ES) also welcomed the Commission proposal and stressed that public funding of European political parties prevented discrimination between parties and was an incentive against illegal funding. Concerning the incoming proposal on the amendments to the Financial Regulation, Mr. GUERRERO SALOM announced that he would work on the assumption that BUDG would be the lead committee and that AFCO would prepare an opinion, focusing on the proposal's compatibility with national legal orders. He agreed with Ms GIANNAKOU that no additional funding was requested, and welcomed the abolition of annual work programmes as well as the introduction of strict ex-post control and sanctions. Mr. GUERRERO SALOM also felt that the need for increased funding in the year preceding elections should be taken into account and concluded that he hoped to present his report in December.

Mr. DUFF (ALDE, UK) stressed the key role that the European political parties would play in the future and wondered whether the Commission really appreciated this. He added that he did not envisage a quick agreement on this dossier between the institutions. Concerning the Commission proposal, Mr. DUFF expressed doubts on the requirement for European political parties to register in Member States, which he said would result in discriminations. He therefore invited the Commission to create a class of non-profit making organizations inside the European Company Statute. Mr DUFF also felt that the Commission proposal should include more details on internal party democracy and provide for full transparency and democratic decision-making. He also said that European political parties should be able to participate in national campaigns dealing with EU issues.

Mr. HÄFNER (Greens/EFA, DE) stressed the need to differentiate registration and funding, the former having to be linked to electoral results. He asked the rapporteur why she wanted to modify the distribution key provided for in Article 14(1) (Amendment 27) and questioned her proposal to give AFCO a consultative role on compliance with the requirements on registration and funding (Amendment 3). Mr. HÄFNER felt that the issue of internal democracy should be examined more closely, and its scope extended to include decisions on candidates' list. He also questioned the rapporteur's proposal to allow European political parties to participate in referenda dealing with EU-related questions given the difficulty to determine which themes are EU-related.

Mr. FOX (ECR, UK) objected to the use of public funding to support European political parties and felt that the Commission proposal favoured larger parties. He opposed the requirement for European political parties to be represented in the European Parliament, which he said discriminated against new movements, as well as their participation in national referenda, especially in smaller Member States.

Mr. WEBER (EPP, DE) expressed his preference for a EU legal form for European political parties, with no links to Member States, and felt that the possibility for citizens to form their own parties should not be excluded. Mr. WEBER added that the European Parliament plenary should decide on the registration of parties and that the monitoring of compliance with the requirements should be left to an independent body. On gender balance, he said that only minimum criteria should be included. Mr. SCHÖPFLIN (EPP, DE) stressed the need for an objective and transparent procedure before sanctions could be decided and felt that registration system should be open, but not unconditional.

Ms THEIN (ALDE, UK) supported the introduction of a European statute for European political parties and felt that the important differences between parties and foundations should be reflected in the rules on funding. Mr. THEIN added that the control of the compliance with the requirements should be ex ante, not ex post, and that courts would be better placed to ensure independent review. She also said that European political parties should participate in national campaigns. Mr. ILCHEV (ALDE, BG) felt that the creation of big political parties would not be detrimental to smaller Member States and supported European political parties' participation in national referenda.

Mr. AGNEW (EFD, UK) and Mr. BRONS (NI, UK) opposed the public funding of European political parties. Mr. AGNEW further opposed their involvement in referenda and the introduction of requirements for gender representation.

Ms GIANNAKOU stressed that registration and funding were different issues and that the European Parliament will have to decide if the political criteria for registration are met. She also indicated that the issue of the foundations' affiliation to parties should be treated cautiously.

Mr. GUERRERO SALOM also stressed the clear differences between registration criteria and funding criteria, pointing out in particular the need for access to funding to be to some extent linked to the parties' popular support. Mr. GUERRERO SALOM felt that an adequate solution had to be found on applicable law and that courts could be involved in the disputes on parties' registration.

Timetable:

Amendments deadline: 19 January

AFCO vote: 19 February

Point 6 et 7 à l'ordre du jour

Modification du règlement (UE) n°1093/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) en ce qui concerne son interaction avec le règlement (UE) n°.../... du Conseil confiant à la BCE des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit

AFCO/7/10649

Rapporteur pour avis: M. RANGEL (PPE, PT)

Rapporteur pour la commission compétente au fond (ECON): M. GIEGOLD (Verts/ALE)

- Examen des amendements

Confier à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit

AFCO/7/10768

Rapporteur pour avis: M. DUFF (ALDE, UK)

Rapporteur pour la commission compétente au fond (ECON): Mme THYSSEN (PPE, BE)

- Examen des amendements

Mr. DUFF (ALDE, UK) felt that GUE's proposal to merge the regulatory authorities established in 2010 was not realistic at this stage. He said that the ECB would be at the core of the supervisory mechanism. Mr. DUFF urged the European Parliament to act promptly, in the view of the fact that Member States appeared to be backsliding from the position taken by the European Council. He said that "pre-in" Member States should be full participants in the Single Supervisory Mechanism and that the European Parliament should play a prominent role in the election of the Supervisory Board's chair.

Mr. GUERRERO SALOM (S&D) said that he would accept the compromise proposals on the RANGEL (EPP, PT) report, whilst the latter indicated that the compromise proposals on the DUFF report covered most of his group's concerns. Mr. GUALTIERI (S&D, IT) supported the DUFF report, but felt that, concerning the appointment of the Supervisory Board's chair, it was more realistic to propose a consent procedure rather than an appointment by the European Parliament. Mr. TRZASKOWSKI (EPP, PL) said that the Supervisory Board should be as inclusive as possible.

With regard to the election of the Supervisory Board's chair, Mr. DUFF said that it was important to organize a hearing by the European Parliament.

Point 8 à l'ordre du jour

Statistiques européennes sur la démographie

AFCO/7/11085

- Examen des amendements

M. DUFF (ALDE, UK) a estimé que certains des amendements du PPE procédaient d'une méconnaissance de l'objet du rapport, soulignant à cet égard que la Commission ne cherchait pas à modifier la pratique actuelle et ne cherchait en particulier pas à définir la majorité qualifiée au sein du Conseil.

M. SCHÖPFLIN (PPE, HU) a pointé le risque qu'un grand nombre des citoyens issus des nouveaux États membres soient comptabilisés dans la population de l'État membre dans lequel ils résident, et a par conséquent appelé à privilégier le critère de la citoyenneté.

Tout en soulignant que le critère de la citoyenneté favoriserait l'Italie, M. GUALTIERI (S&D, IT), a estimé que la Commission proposait simplement d'appliquer la méthode habituelle pour déterminer la taille d'une population et appelé à éviter la double comptabilisation.

M. TRZASKOWSKI (PPE, PL) a souligné que les États membres bénéficiaient à l'heure actuelle d'une grande flexibilité pour déterminer leur nombre de résidents. Il a considéré que le critère de la résidence habituelle proposé par la Commission était flou et souligné que, si le critère de la population était acceptable s'agissant de la composition du PE, il était contestable s'agissant du Conseil.

M. HÄFNER (Verts/ALE, DE) a fait part de son scepticisme quant aux modifications proposées par la Commission et a considéré que le critère de la population devrait être maintenu. MM. WIELAND (PPE, DE) et DUFF ont souligné que ce critère était d'ailleurs prévu par le traité.

La représentante de la Commission s'est félicitée du soutien apporté par le Parlement européen à la proposition de la Commission, dont elle a souligné qu'elle permettait une certaine flexibilité, sauf pour le calcul de la seuil de la majorité qualifiée, pour lequel la double comptabilisation devait être évitée. Elle a souligné que le critère de la citoyenneté était très difficile à mettre en œuvre, alors que le critère de la résidence habituelle était internationalement reconnu. La représentante de la

Commission a précisé qu'aucune simulation n'avait été réalisée sur l'impact du choix du critère de la résidence habituelle.

En conclusion du débat, MM. DUFF, WIELAND et GUALTIERI se sont étonnés que ce dossier ait été confié à la commission EMPL.

Point 10 à l'ordre du jour

Communication du président sur les recommandations des coordinateurs

M. CASINI (PPE, IT) a annoncé qu'il préparerait l'avis d'AFCO sur les statistiques européennes sur la démographie et que la préparation du rapport sur la composition du Parlement européen en vues des élections de 2014 avait été confiée à MM. TRZASKOWSKI (PPE, IT) et GUALTIERI (S&D, IT). M. CASINI a par ailleurs précisé que M. DUFF (ALDE, UK) préparerait un nouveau projet d'avis sur le protocole tchèque et qu'un séminaire serait organisé le 26 février avec l'institut de Florence sur les thèmes de la promotion de la culture démocratique en Europe et de l'accès au droit de vote.

Point 11 à l'ordre du jour

Problèmes constitutionnels d'une gouvernance à plusieurs niveaux dans l'Union européenne AFCO/7/08793

Co-rapporteurs: MM. TRZASKOWSKI (PPE, PL) et GUALTIERI (S&D, IT)

- Échange de vues

M. TRZASKOWSKI (PPE, IT) a indiqué que le document de travail n'était pas encore finalisé, et que les co-rapporteurs souhaitaient se concentrer sur les perspectives ouvertes par les traités existant, sans pour autant négliger d'aborder les options disponibles à l'occasion d'une future révision des traités. M. TRZASKOWSKI a précisé que seraient en particulier abordées les questions du rôle la BCE, du semestre européen, de la supervision bancaire, mais également les perspectives d'union budgétaire et politique. Il a considéré que la distinction entre méthodes communautaire et intergouvernementale était désormais obsolète et appelé à éviter un risque de fragmentation.

M. GUALTIERI (S&D, IT) a jugé préférable d'attendre la publication du rapport final du président du Conseil européen avant d'entamer la discussion du rapport, et indiqué espérer que le document de travail pourrait être discuté par AFCO en décembre. M. GUALTIERI a appelé à réfléchir aux

nouvelles dimensions de la gouvernance à plusieurs niveaux, indiquant que le clivage le plus fort sépare à son sens les États membres disposant d'un opt-out de ceux souhaitant intégrer la zone euro. Il a considéré que le pacte budgétaire créait un élément de différenciation supplémentaire entre États membres et indiqué vouloir identifier les pistes permettant d'aboutir, dans le cadre des traités actuels, à la mise en place d'une capacité budgétaire de l'UE différenciée.

M. DUFF (ADLE, UK) a considéré que ce rapport serait utile, car le Parlement européen ne disposerait pas de beaucoup de temps pour préparer la Convention de 2015. Il a émis le souhait que le Conseil européen s'engage en décembre à modifier les traités en 2015 et lance un processus de réflexion impliquant le Parlement européen. M. DUFF s'est félicité de l'accent récemment mis par Mme MERKEL sur les rôles du Parlement européen et de la Commission. Il a par ailleurs considéré que le Parlement européen devrait se montrer prêt à adapter son règlement intérieur en créant au sein d'ECON une sous-commission responsable de la préparation des décisions relatives à la zone euro, qui ne porterait toutefois pas atteinte au rôle de la plénière. M. DUFF a également considéré que le Parlement européen devrait s'interroger sur la montée des régionalismes en Europe et proposer une Commission de taille réduite afin de briser le lien entre les États membres et les commissaires. Il a également appelé à réfléchir aux statuts d'États tiers tels que la Norvège, la Suisse et la Turquie ainsi qu'à la notion d'État associé.

M. GUALTIERI a convenu qu'il faudrait réfléchir à adapter le Parlement européen à la nouvelle gouvernance de l'UEM et a marqué son accord sur la nécessité de traiter de la question de la composition de la Commission et de la notion d'État associé. Il a en revanche fait part de son scepticisme sur l'opportunité de traiter du thème du régionalisme.

M. TRZASKOWSKI a fait part de ses doutes quant à la création d'une sous-commission ECON et quant au soutien que recevrait la proposition de traiter de la question de la composition de la Commission. Il a fait part de son ouverture sur la question de la notion de membre associé, tout en pointant le risque que ce débat nuise à la crédibilité UE dans les Balkans.

***** Heure des votes *****

Point 12 à l'ordre du jour

Modification de l'article 15, paragraphe 2, deuxième alinéa, du règlement du Parlement, concernant l'ordre de préséance des vice-présidents élus par acclamation

AFCO/7/06532

Rapporteur: M. CASINI (PPE, IT)

- Adoption du projet de rapport

Le rapport a été adopté, moyennant le vote de plusieurs amendements.

Point 13 à l'ordre du jour

Modification du règlement (UE) n°1093/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) en ce qui concerne son interaction avec le règlement (UE) n°.../... du Conseil confiant à la BCE des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit

AFCO/7/10649

Rapporteur pour avis: M. RANGEL (PPE, PT)

Rapporteur pour la commission compétente au fond (ECON): M. GIEGOLD (Verts/ALE)

- Adoption du projet d'avis

Le rapport a été adopté, moyennant le vote de plusieurs amendements

Point 14 à l'ordre du jour

Confier à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit

AFCO/7/10768

Rapporteur pour avis: M. DUFF (ALDE, UK)

Rapporteur pour la commission compétente au fond (ECON): Mme THYSSEN (PPE, BE)

- Adoption du projet d'avis

Le rapport a été adopté, moyennant le vote de plusieurs d'amendements. Après le vote, MM. BROK (PPE, DE), DUFF (ADLE, UK) et GUALTERI (S&D, IT) se sont interrogés sur la compétence d'ECON pour aborder, dans le rapport de Mme THYSSEN (PPE, BE), la question du rôle du Parlement européen. En réponse, Mme LE GRIP (PPE, FR) a indiqué que le président CASINI (PPE, IT) enverrait à la président d'ECON une lettre sur la question.

Point 15 à l'ordre du jour

Statistiques européennes sur la démographie

AFCO/7/11085

Adoption des amendements

Le vote sur ce point a été reporté.

***** *Fin des votes* *****

Point 16 à l'ordre du jour

Interprétation des articles 186 et 187 du règlement: composition des commissions et membres suppléants

AFCO/7/10940

- Examen de l'interprétation du règlement du Parlement

MM. DUFF (ADLE, UK), GUALTIERI (S&D, IT) et HÄFNER (Verts/ALE, DE) ayant marqué leur accord quant à l'interprétation proposée, Mme LE GRIP a pris acte du consensus existant sur le projet de lettre.

Point 18 à l'ordre du jour

Prochaine(s) réunion(s)

- 17 décembre 2012, de 15 heures à 18 h 30 (Bruxelles)
- 18 décembre 2012, de 9 heures à 12 h 30 (Bruxelles)